



Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 21 novembre 2018  
(OR. en)**

**14565/18  
ADD 1**

**ENV 802  
MI 875  
DELECT 158**

#### **NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	Pour le secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, directeur
Date de réception:	19 novembre 2018
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	C(2018) 7509 final - Annexe
Objet:	ANNEXE à la Directive déléguée de la Commission modifiant, aux fins de son adaptation au progrès scientifique et technique, l'annexe III de la directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne une exemption relative au plomb dans les matériaux céramiques diélectriques de type PZT de certains condensateurs

---

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2018) 7509 final - Annexe.

---

p.j.: C(2018) 7509 final - Annexe



Bruxelles, le 16.11.2018  
C(2018) 7509 final

ANNEX

**ANNEXE**

**à la**

**Directive déléguée de la Commission**

**modifiant, aux fins de son adaptation au progrès scientifique et technique, l'annexe III de la directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne une exemption relative au plomb dans les matériaux céramiques diélectriques de type PZT de certains condensateurs**

## ANNEXE

À l'annexe III, l'entrée 7 c)-IV est remplacée par le texte suivant:

«7 c)-IV	Plomb dans les matériaux céramiques diélectriques de type PZT de condensateurs faisant partie de circuits intégrés ou de semi-conducteurs discrets	Expire: <ul style="list-style-type: none"><li>– le 21 juillet 2021 pour les catégories 1 à 7 et 10;</li><li>– le 21 juillet 2021 pour les catégories 8 et 9 autres que les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro et les instruments de surveillance et de contrôle industriels;</li><li>– le 21 juillet 2023 pour les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro de la catégorie 8;</li><li>– le 21 juillet 2024 pour les instruments de surveillance et de contrôle industriels de la catégorie 9 et pour la catégorie 11.»</li></ul>
----------	--	---